

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

FTSS 0317

=====
 Section 1 -- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT	Aérosol d'Odorgon	CODES HMIS	Santé	1
			Inflammabilité	1
			Réactivité	0
CODES DU PRODUIT	68516	PPI		B
FAMILLE CHIMIQUE :	Organique/Inorganique			
UTILISATION	Désodoriseur d'huile combustible			
NOM DU FABRICANT	The RectorSeal Corporation 2601 Spenwick Drive Houston, Texas 77055 USA	N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	Chemtrec 24 heures (800) 424-9300	
DATE DE VALIDATION	5 juillet 2007	SERVICE TECHNIQUE	N° DE TÉLÉPHONE	
DATE DE RÉVISION	5 juillet 2007		(800) 231-3345	

=====
 Section 2 -- COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

% par poids	N° CAS	INGRÉDIENT	UNITÉS
9,63	107-41-5	Hexylèneglycol	
		VLE de l'ACGIH CL	25 ppm
		PEL de l'OSHA	25 ppm
9,56	67-63-0	Alcool isopropylique	
		TLV de l'ACGIH	400 ppm
		PEL de l'OSHA	400 ppm
		STEL de l'OSHA	500 ppm

=====
 Section 3 -- IDENTIFICATION DES RISQUES

SOMMAIRE DES RISQUES SÉVÈRES

Une inhalation répétée pourrait causer des étourdissements, la nausée et des effets sur le SNC. Un contact avec les yeux causera une irritation sévère.

VOIE D'EXPOSITION, SIGNES ET SYMPTÔMES

INHALATION

Irritation nasale et respiratoire, étourdissements, narcose, mal de tête, nausée, dépression du SNC et perte de conscience.

CONTACT AVEC LES YEUX

Un contact avec les yeux causera une irritation sévère.

CONTACT AVEC LA PEAU

Une exposition prolongée pourrait causer une irritation de la peau.

INGESTION

Nausée, vomissement; dépression du SNC; irritation du tractus gastro-intestinal, du foie et de la paroi péritonéale; congestion des poumons.

SOMMAIRE DES RISQUES CHRONIQUES

Irritation de la peau, dermatite de contact et délipidation.

TROUBLES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR EXPOSITION

Les individus atteints de maladies en cours ou chroniques des yeux, de la peau, du système respiratoire, du système cardiovasculaire, du système gastro-intestinal, du foie ou des reins pourraient avoir une susceptibilité accrue à une exposition excessive.

=====
 Section 4 -- PREMIERS SOINS

AUTRE : SO
GANTS PROTECTEURS : porter des gants de caoutchouc.
PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité (ANSI Z-87.1 ou équivalent)
AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Combinaison de travail résistante aux produits chimiques recommandée.
HYGIÈNE AU TRAVAIL : Là où l'utilisation peut entraîner un contact avec la peau, laver les zones exposées avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter l'aire de travail. Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

=====
Section 9 -- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION : n.-r.
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0,98
PRESSION DE LA VAPEUR (mm Hg) : n.-r.
POINT DE FUSION : SO
DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1) : <1
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE D'ÉTHYLE = 1) : >1
APPARENCE/ODEUR : Liquide clair/odeur parfumée
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : soluble
Contenu de composés organiques volatils (OVC)
(Pourcentage théorique par poids): 19% ou (190 g/L)

=====
Section 10 -- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable
CONDITIONS À ÉVITER : Ne pas entreposer à une température supérieure à 120° F.
INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER) : Oxydants, acides et bases.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : CO, CO, et hydrocarbures fragmentés.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : N'aura pas lieu.

=====
Section 11 -- INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ
aucun ingrédient n'est classé comme cancérigène par l'AIRC, le NTP ou l'OSHA.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Nom de l'ingrédient

Hexylèneglycol

Oral - Rat LD50 : 3700 mg/kg
Inhalation - Rat LC50 : n.-r.

Alcool isopropylique

Oral - Rat LD50 : 5045 mg/kg
Inhalation - Rat LCLo: 16 000 ppm/4H

=====
Section 12 -- Information écologique

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Nom de l'ingrédient

Hexylèneglycol

Potentiel de concentration dans la chaîne alimentaire

Aucun

TOXICITÉ POUR LA SAUVAGINE SO

DBO SO

TOXICITÉ AQUATIQUE SO

Alcool isopropylique

Potentiel de concentration dans la chaîne alimentaire

Aucun

TOXICITÉ POUR LA SAUVAGINE SO
DBO 133%, 5 jours
TOXICITÉ AQUATIQUE 900-1100 ppm/24 h/cyprin/plage critique

=====
Section 13 -- CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Classification des déchets : aérosols

Méthode d'élimination : Les contenants vides peuvent être jetés à la poubelle. Il faut dépressuriser les contenants pour séparer la phase liquide. La phase liquide est considérée comme un déchet inflammable D001 et doit être incinérée. Éliminer tous les déchets liquides selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

=====
Section 14 -- INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT : bien de consommation, ORM-D

OCEAN (IMDG) : Aérosols, ininflammable, 2.2, UN1950, , IMDG#2102, EMS#2-13, MFAG#620

AIR (IATA) Aérosols, 20, ininflammable, n.o.s.(éthers glycoliques), 2.2, UN1950

ERG#126

WHMIS (CANADA) : Classe A

=====
Section 15 -- INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Nom de l'ingrédient

Hexylèneglycol

SARA 313	Non
Inventaire TSCA	Oui
CERCLA RQ	SO
RCRA Code	SO

Alcool isopropylique

Inventaire SARA	Oui
Inventaire TSCA	Oui
CERCLA RQ	SO
RCRA Code	SO

La classification de ce produit selon les critères de risques du Règlement concernant les produits contrôlés et la FTSS contient toute l'information demandé par ce règlement.

=====
Section 16 -- AUTRE INFORMATION

Ce document a été préparé selon la norme de communication des risques de l'OSHA(29 CFR 1910.1200). L'information est donnée ici de bonne foi, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est faite. Consulter RectorSeal pour plus d'information : (713) 263-8001